



ACCUEIL [ACTUALITÉS](#) [PETITES ANNONCES](#) [ANNONCES LÉGALES](#) [COMMUNAUTÉ](#) JEUX [LOISIRS](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Remembrement : stop ou encore ?

GYÉ-SUR-SEINE

Remembrement : stop ou encore ?

[Réagir](#)
[Envoyer](#)
[Imprimer](#)

La commune doit prendre une décision dans les prochains mois : doit-elle ou non poursuivre la démarche engagée malgré le frein de l'Inao ?

Dès octobre, les vignerons devront donner leur avis et la municipalité devra se prononcer sur l'arrêt ou la poursuite du remembrement. En 2006, Gyé-sur-Seine a lancé son remembrement. Le cabinet d'experts géomètres Privé, Philippon, Piechowski s'est mis à l'ouvrage et a effectué tous les relevés de terrains. Le dossier d'enquête de classement est prêt mais non officialisé et depuis deux ans, le remembrement est au point mort.

Plus aucune modification sur l'appellation

La raison vient de la décision de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) qui, en 2007, a décidé qu'il n'accepterait plus aucune modification mineure sur l'appellation tant que la révision de l'aire géographique de la Champagne ne serait pas terminée. La commune de Gyé-sur-Seine, commune viticole par excellence, est à l'évidence gênée ; ceci d'autant que le terme de ce travail n'interviendra pas avant 2 018. « Les premières modifications mineures en 2006 ont été acceptées mais depuis 2007, on ne communique plus. Nous avons même fait valoir que Gyé était la seule commune remembrée en cours mais rien n'y a fait », regrette le géomètre face à des vignerons et des habitants venus s'informer du dossier lundi soir.

Gyé-sur-Seine est non seulement la seule commune dont le remembrement est en cours mais c'est aussi la dernière à suivre l'ancienne procédure puisque le code rural a changé.

Désormais, les remembrements sont suivis non pas par l'État mais par le conseil général. L'affaire se complique.

Des travaux à faire sur les chemins

« Notre souci premier, ce sont les chemins qui sont en mauvais état et qui doivent faire l'objet de travaux. Et puis il y a l'hydraulique aussi à gérer », souligne le président de la section locale du syndicat général des vignerons Thierry Préaut.

Si elle décide de stopper son remembrement, Gyé-sur-Seine perd quasiment sa dotation de 143 000 € et devra reprendre tout à zéro avec une nouvelle procédure encore plus drastique et un appel d'offres pour désigner le géomètre qui pourra alors être un autre que l'actuel. « On peut avancer un peu le chantier, faire l'enquête de classement qui sauvegardera les données. On peut aussi continuer et terminer en émettant des suppositions et ne bougeant pas l'AOC », ajoute le géomètre. Il est certain que dans la perspective de classement de certaines parcelles en AOC, les propriétaires vont peut-être hésiter à échanger. D'autre part, ces parcelles ne pourront prendre de la valeur qu'à la fin de la révision de l'aire géographique. La réflexion est engagée mais il semble localement que la poursuite serait la meilleure des solutions. Toutefois, la globalité de la situation doit être étudiée sachant que, sans remembrement, les travaux sur les chemins et sur l'hydraulique ne pourront pas être réalisés.

À suivre
donc...



Agrandir la photo

La révision de l'aire géographique de la Champagne gêne le remembrement

Haut de page

Auteur : *Sylvie VIREY*
Article paru le : **21 juillet 2010**

[Envoyer cet article à un\(e\) ami\(e\)](#)

[Imprimer cet article](#)

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[>> Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article ou alerter le modérateur *

Login (Email) :

Mot de passe :

[Inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

* Vous avez la possibilité d'alerter le modérateur de tout contenu injurieux, diffamatoire ou raciste, attentatoire aux bonnes mœurs, à caractère violent ou pornographique, ou encore susceptible par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.